

Approuvé le 12.10.2021

Felley



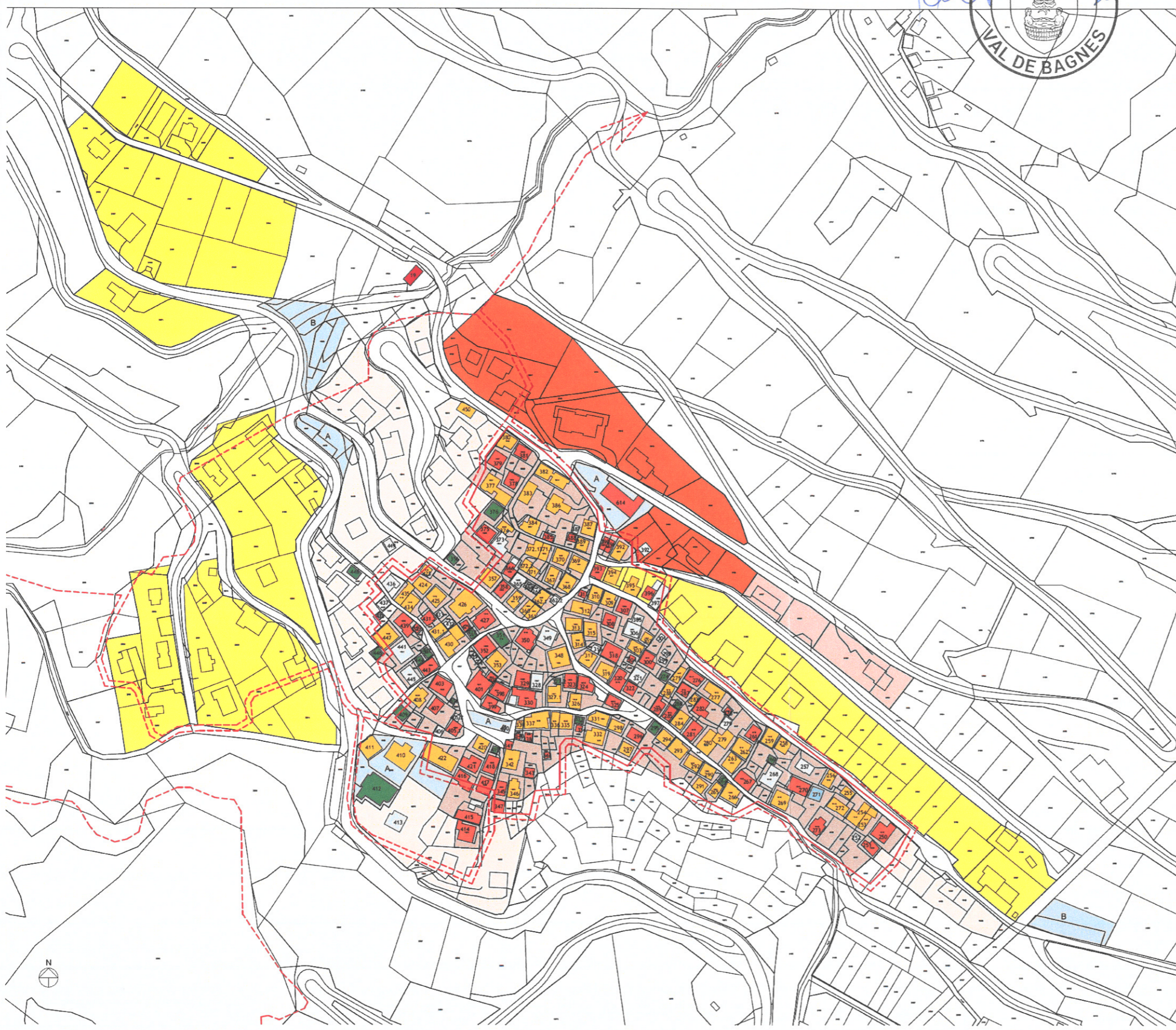
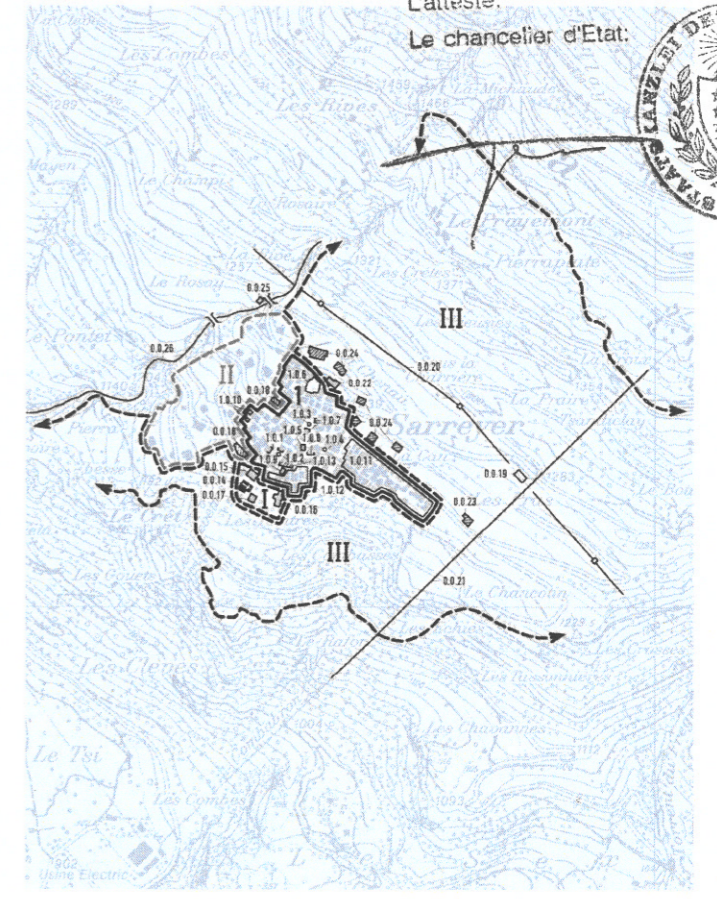
homologué par le Canton de Valais
10 AOUT 2022
en séance du ...

Droit de sceau: Fr. 750
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Carte ISOS de Sarreyer

I. Agglomération historique



- 1** très remarquable
Monument d'importance nationale; beauté, équilibre architectural; objet représentatif d'une époque, d'un style, d'un mouvement artistique ou artisanal de large envergure; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; ensemble remarquable par sa qualité globale exceptionnelle.
- 2** remarquable
Monument d'importance cantonale (régionale); beauté et qualité architecturale remarquable; objet représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal de portée cantonale; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration au site; construction remarquable par sa qualité globale.
- 3** intéressant
Objet intéressant au niveau communal (local) voire supra communal (régional); qualités architecturales évidentes - volume, proportions, percements harmonieux, etc.; représentatif d'une époque, d'un style ou d'un mouvement artistique ou artisanal; la valeur de l'objet peut être renforcée par la qualité de son intégration à un ensemble bâti.
- 4+** bien intégré
Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même; architecture sans qualité remarquable, mais sans défaut gênant; l'objet est intéressant sur le plan local dans le cadre de son entourage avec lequel il s'intègre parfaitement; cette intégration soulignant la valeur propre de l'objet qui ne s'impose pas d'emblée, mention du volume et de la substance.
- 4** bien intégré
Objet ancien ou moderne dont la qualité spécifique est d'être bien intégré dans un ensemble construit (rue, bourg, village, hameau, murs, etc.) ou dans le paysage (en accord avec les mouvements de terrain, bosquets, haies, rives d'un cours d'eau, lac etc.); l'effet d'ensemble qu'il provoque est plus important que l'objet lui-même et demande le maintien du volume.
- 5** en attente de jugement
Bâtiment ou présente de l'intérêt, soit par son implantation, soit par son volume, soit sur le plan de l'architecture de la typologie ou de l'appartenance à un mouvement stylistique ou artisanal; bâtiment intéressant à première vue mais que le manque de recul ou de connaissances ne permet pas de juger définitivement maintenant.
- 6** sans intérêt
Bâtiment ou construction sans qualité et ne répondant à aucun des critères mentionnés dans les définitions précédentes, mais "neutre" et dont la présence ne rompt pas l'harmonie de l'ensemble.
- 7** altère le site
Bâtiment qui, par sa mauvaise qualité esthétique, la disproportion des masses, des matériaux inadaptés, un mauvais équilibre des composantes architecturales, sans cohérence avec son environnement, etc. gêne et altère un site naturel ou construit.

- zone village
- zone extension village
- zone résidentielle faible densité R3
- zone résidentielle moyenne densité R2
- zone d'affectation différée
- zone de constructions et d'installations publiques A/B

Commune de Bagnes
Inventaire du patrimoine bâti
Secteur Sarreyer

BESSE - FELLEY ARCHITECTURE

route de Verrier 8 - 1934 Le Châble
Tél: 027 776 19 8
e-mail: info@besse-felley.ch

Echelle: 1:1000 Date: 07.07.2021

N°	Date	Modification
1	23.04.20	selon mail du 16.04.2020
2	04.03.21	selon mail du 16.12.2020
3	07.07.21	selon mail du 07.07.2021